

La direction convoque les élu-e-s en pleine période estivale ! Quel moustique les a piqués ?



La direction avait pour projet de licencier pour inaptitude une collègue pourtant victime d'un accident du travail.

De par nos liens avec les représentants nationaux siégeant dans l'instance qui statue sur les AT des agents publics, nous avons pu faire ajourner le projet de licenciement pour inaptitude.

Le passage de tout licenciement pour inaptitude en commission paritaire permet aux collègues de faire valoir leurs arguments et d'être défendus par les élus tout au long des procédures. **Le statut public ne comporte pas que des désavantages !**

Les élu-e-s CPLU ont montré leur utilité.

Cette CPLU a aussi été l'occasion de traiter les postes diffusés au 3^{ème} mouvement.

Compte tenu de la période nous avons obtenu le respect d'une durée de diffusion d'un mois.

Mouvements locaux : Aucune candidature d'agent public retenue en mouvement local. Une collègue n'a même pas été reçue en entretien suite à sa candidature. **Inacceptable pour le SNU.**

Mutations : 2 collègues publics retenues sur des postes à la DR.

Une collègue de niveau III venant d'une autre région obtient sa mutation en conformité avec un engagement de la direction pris lors de la CPLU précédente.

Pour ce mouvement, dans la plupart des cas, prise de poste au 1er septembre.

Même en été, pour le CPF des agents publics, c'est toujours négatif !

Une collègue avait saisi la CPLU suite au refus de prise en charge de son CPF. Elle est en partage de voix et nous l'incitons à formuler un recours. Après, le SNU ne s'engagera pas sur les délais de réponse du DG, une autre collègue attend depuis près d'un an...

Pas étonnant, que ce soit laborieux, la direction a été obligée de révéler le budget alloué au CPF des agents publics :

0,027% de la masse salariale consacrée aux agents publics ?

0+ 0,027% = ?

Vous avez compris le résultat ? Faites valoir vos droits..

Nous reviendrons sur le sujet des évolutions possibles (formation, accès à d'autres services publics dans notre prochain Public'action)

En cas de partage de voix (mutation, promotion, refus de CPF ou de télétravail, Temps partiel...), formuler un recours, c'est faire vivre nos droits et notre statut. Cela permet aux élu-e-s CPLU de suivre votre dossier et relancer la direction pour trouver des solutions.

Et la suite ?

Prochaines CPLU:

- 10 septembre pour les postes à la DR dans le cadre de la refonte de l'organigramme et 2 postes de REP (si candidatures d'agents publics)
- puis 12 novembre avec prise de poste possible au 1/12 si pas de 2ème tour pour les élections CSE. Si 2ème tour avec résultats des élections en décembre: prise de poste au 1er janvier 2020.
- Opérations de carrière le 19/12 – Avancements accélérés et carrières exceptionnelles.